

2024



CODE DE TRANSPARENCE

MOOREA FUND - US EQUITY

PREAMBULE

Notre démarche :

Chez Société Générale Private Wealth Management (SGPWM), nous sommes convaincus qu'une politique de responsabilité sociale d'entreprise solide est synonyme de performance financière durable à long terme.

Dans notre approche de la gestion de patrimoine, il est de notre responsabilité fiduciaire, en tant que société de gestion d'actifs, de prendre en compte les risques et facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos processus d'investissement. En accord avec notre philosophie de transmission du patrimoine aux générations futures, nos investissements sont résolument tournés vers plus de durabilité et de responsabilité sociale afin d'accompagner nos clients institutionnels et privés et de contribuer de façon positive aux changements vers une économie plus durable.

L'investissement socialement responsable (ISR) combine des critères financiers traditionnels et des aspects non financiers connus sous le nom de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'objectif est de financer des entreprises et des organismes du secteur public contribuant au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité. En influençant les comportements de gouvernance et les pratiques de gestion, l'ISR favorise la transition vers une économie plus durable.

La philosophie de notre engagement ISR repose sur une approche ESG prenant en compte des critères extra-financiers, gestion des risques de durabilité des entreprises et une politique de droits de vote et d'engagement.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous.

Conformité avec le Code de Transparence

Nous nous engageons, en adhérant à ce code sur nos fonds ISR ouverts au public, à vous apporter la plus grande transparence compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

SOCIÉTÉ DE GESTION :

**Société Générale Private Wealth
Management S.A.**

11 Avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

DÉLÉGATAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE :

J.P Morgan Asset Management

14 Place Vendôme
75001 Paris, France

TABLE DES MATIÈRES

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2.	Données générales sur la société de gestion	5
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	18
4.	Processus de gestion	25
5.	Contrôles ESG.....	28
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	30

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Fonds	Classe d'actifs	Exclusions appliquées par le fonds	Stratégie dominante et complémentaires	En-cours en millions d'euros	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
Moorea Fund - US Equity	<input checked="" type="checkbox"/> Actions américaines	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input checked="" type="checkbox"/> Controverse très sévère MSCI <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs controversés	<input checked="" type="checkbox"/> Best in class <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	382 Mio € au 31/12/2023	Label ISR	<ul style="list-style-type: none"> - DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses <p>Sont disponibles sur le site SGPWM</p>

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion du fonds est :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE WEALTH MANAGEMENT (SGPWM)

11 Avenue Emile Reuter

L- 2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

<https://sgpwm.societegenerale.com/fr/>

Société Générale Private Wealth Management (SGPWM) est une société de gestion UCITS et un AIFM exerçant son activité sous l'autorité du régulateur luxembourgeois, la CSSF (Comité de Surveillance du Secteur Financier).

SGPWM propose des solutions d'investissement dédiées aux grands investisseurs privés et institutionnels. Son équipe de gestion à taille humaine est composée d'une dizaine de gérants expérimentés. Elle s'appuie sur le réseau mondial de Société Générale Private Banking, composé de 300 professionnels de l'investissement implantés dans le monde.

En tant que société de gestion engagée, SGPWM prend en compte les enjeux de développement durable dans ses choix d'investissements.

SGPWM est par ailleurs signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) et le membre de LuxFlag, l'organisme luxembourgeois de la finance durable, ce qui lui permet d'ancrer sa démarche ISR dans un cadre international reconnu.

La société de gestion délégitaire de la gestion financière du fonds est :

J.P. Morgan Asset Management

14 Place Vendôme

75001 Paris

France

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historique de la démarche d'investisseur responsable de SGPWM :

La philosophie de notre démarche d'investisseur socialement responsable repose sur la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle permet de contribuer à une économie plus durable.

En accord avec sa philosophie patrimoniale, SGPWM vise plus de durabilité et de responsabilité sociale dans ses investissements et sa prestation de conseil et permet ainsi à ses clients institutionnels et privés de contribuer aux changements positifs et nécessaires.

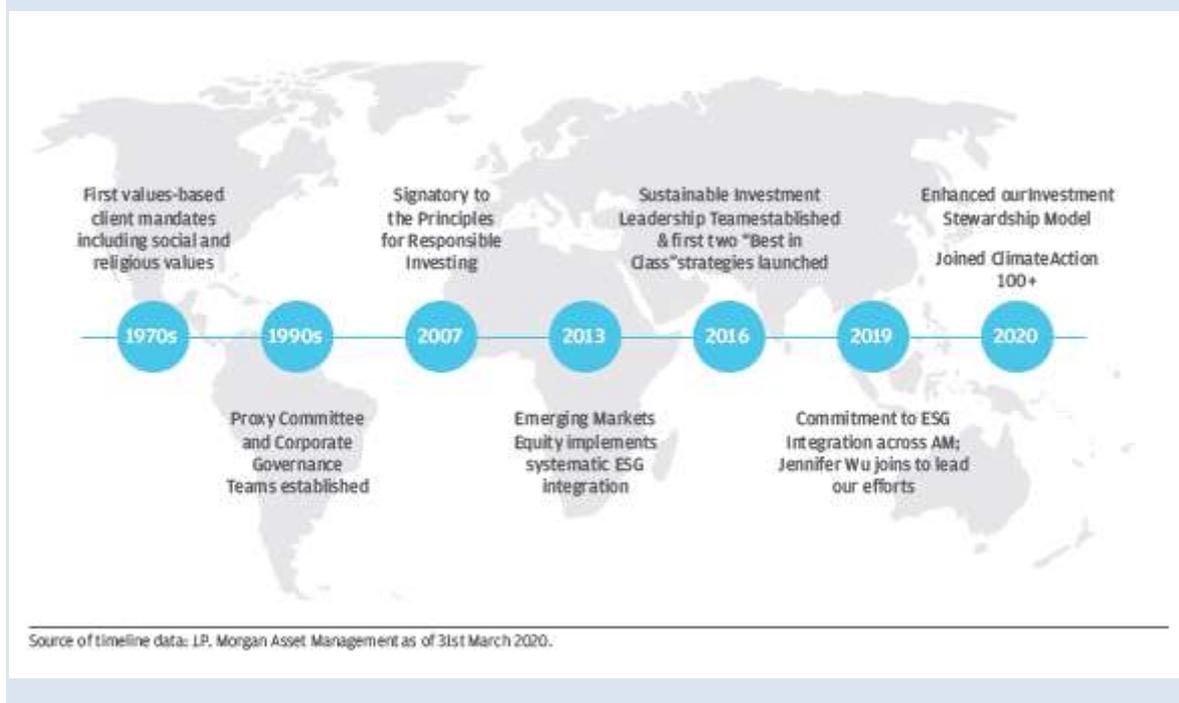
La gouvernance ISR développée par SGPWM vise ainsi à conjuguer performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable. Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées (actions, obligations d'entreprise, produits structurés et OPCVM), elle intègre exclusions sectorielles et critères ESG (approche « best in class/best effort »).

Historique de la démarche d'investisseur responsable de J.P. Morgan Asset Management

L'investissement durable est une approche d'investissement résolument tournée vers l'avenir qui vise à générer des performances financières durables à long terme dans un monde en rapide évolution. Nous sommes convaincus que l'intégration explicite d'informations environnementales, sociales et de gouvernance importante au processus d'investissement peut contribuer à améliorer les performances ajustées du risque sur le long terme, tout en servant de base à l'alignement des portefeuilles sur les valeurs des clients.

L'approche JPMAM en matière d'investissement durable s'appuie sur notre longue tradition de gestion active et de gérance, puisque l'un des principaux atouts de notre processus d'investissement est notre capacité de recherche interne, tant sur le plan fondamental que quantitatif. Nous intégrons systématiquement les facteurs ESG à nos stratégies, en tirant parti de l'expertise de plus de 1 000 collaborateurs et en nous appuyant sur notre recherche interne, notre engagement et notre construction de portefeuille, et les contrôlons ensuite dans un souci de gestion des risques.

Pour plus d'informations sur notre histoire et notre approche de l'investissement durable, veuillez consulter notre [site Internet](#)



2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

A propos de SGPWM

SGPWM possède une démarche liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR). La philosophie de cet engagement de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) repose sur une démarche ESG, la prise en compte de critères extra-financiers, la prise en compte de risques de durabilité et une politique de droit de vote et d'engagement.

Cette démarche présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation pour intégrer les questions ESG dans ses différentes solutions d'investissement et ces principaux objectifs sont :

- Prendre en compte les risques et les opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises ;
- Investir pour avoir un impact positif sur l'intégration sociale, environnementale et de la gouvernance des entreprises ;
- Influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

Notre philosophie d'Investisseurs Socialement Responsables est disponible en accès public sur le site Internet de SGPWM.

<https://sgpwm.societegenerale.com/fr/esg/notre-philosophie-isr/>

SGPWM applique ces principes afin d'adresser les enjeux du développement durable via :

- L'intégration systématique des risques de durabilité dans l'ensemble de gestion
- Les solutions d'Investissement ISR que nous avons développées,
- Le vote et l'engagement,
- Des capacités d'évaluation des risques ESG et Climat ainsi que de reporting,
- La diffusion de sa démarche RSE, sa politique de vote, les rapports de vote et le rapport sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- La participation à la promotion de l'investissement durable.

En qualité de société de gestion, SGPWM est amené à exercer au travers des OPC gérés, l'ensemble des droits patrimoniaux attachés aux titres dont elle assure la gestion, le droit de vote constituant l'un de ces droits. L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale et il est important pour les clients des OPC que SGPWM participe aux décisions qui sont prises et qui peuvent influencer la valorisation à long terme de leurs actifs.

Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des clients et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SGPWM a élaboré un ensemble de règles afin de déterminer concrètement l'organisation et l'exercice des votes et a défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales. Cette **politique est revue annuellement** afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

La politique de vote de SGPWM est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans notre démarche ISR.

La politique de vote est disponible sur le site de SGPWM :

<https://sgpwm.societegenerale.com/fr/reglementation/>

A propos de J.P. Morgan Asset Management

La Déclaration sur l'investissement durable de JPMAM est régulièrement préparée et révisée par l'équipe dédiée ainsi que par notre Équipe de direction en charge de l'investissement durable (*Sustainable Investment Leadership Team*), au moins une fois par an, et fait l'objet d'un rapport au Comité opérationnel de la gestion d'actifs (*Asset Management Operating Committee*) et au Comité d'investissement de la gestion d'actifs (*Asset Management Investment Committee*). La Déclaration couvre tous nos moteurs d'investissement et est accessible au public sur notre [site Internet](#).

Outre la Déclaration sur l'investissement durable, de plus amples informations sur la manière dont nous intégrons [les facteurs ESG à notre processus d'investissement](#) et notre approche de [la gérance des investissements](#) (y compris nos [procédures et directives de vote par procuration](#)) sont disponibles en ligne.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion déléataire de la gestion financière ?

Chez JPMAM, les facteurs ESG (dont ceux liés au changement climatique) sont systématiquement intégrés au processus d'investissement quelle que soit la classe d'actifs. Cependant, nous adoptons un certain nombre de méthodologies et d'approches d'investissement différentes. Certaines stratégies collectent et déploient des données ESG de manière très systématique pour produire des classements utilisés dans la sélection des titres et la construction de portefeuille. D'autres stratégies utilisent les données de manière plus qualitative, par le biais de la recherche fondamentale.

En tant que société de gestion internationale ayant recours à différents styles d'investissement, nous intégrons les facteurs ESG au processus d'investissement de façon conforme au style sous-jacent, qu'il soit purement quantitatif ou basé sur une combinaison de recherche fondamentale et de jugements qualitatifs. Nous n'appliquons pas une approche uniforme de l'intégration ESG. Nous nous concentrons plutôt sur l'intégrité du processus par lequel nous validons qu'une stratégie intègre bien les facteurs ESG. Nous nous appuyons sur un cadre en 10 points pour définir notre approche de l'intégration ESG à l'échelle de la société et nous nous assurons que toutes les stratégies gérées activement intègrent les facteurs ESG importants dans le processus d'investissement, en fonction du style d'investissement sous-jacent.

Vous trouverez des informations sur ce processus et plus encore dans notre [Livre blanc 2020 sur l'intégration ESG](#).

En ce qui concerne plus particulièrement le changement climatique, nous fondons actuellement notre recherche macroéconomique sur la place que nous accordons au climat au sein de la gestion d'actifs, tant du point de vue des risques que des opportunités. Cette recherche se concentre sur les principales preuves scientifiques des effets de l'augmentation des émissions de CO₂ dans l'atmosphère et examine ce que nous considérons comme quatre risques : physique, politique, de réputation et lié aux ressources, tout en se concentrant sur les opportunités au sein du secteur des technologies. Une partie de la recherche s'est concentrée sur les principales preuves scientifiques des effets de l'augmentation des émissions de CO₂ dans l'atmosphère et des répercussions macroéconomiques du changement climatique à travers le monde. Notre recherche interne sur le changement climatique à l'échelle des entreprises est en cours et peut être utilisée pour développer des capacités en matière de produits spécifiques afin de minimiser l'exposition au risque de transition dans tous les secteurs industriels, tout en privilégiant les entreprises

dont les politiques en la matière sont plus résilientes. Cette recherche est axée sur la manière d'identifier les entreprises qui sont plus résistantes au changement climatique et mieux préparées à la transition vers une économie plus verte et à faibles émissions de CO₂. Nous avons exposé ces effets plus en détail dans nos « [Hypothèses 2021 de performance à long terme des marchés de capitaux](#) ».

En ce qui concerne notre approche en matière de gérance des investissements, nous avons identifié cinq grandes priorités qui, selon nous, sont pertinentes à l'échelle de la planète et résisteront à l'épreuve du temps – y compris le risque climatique. Dans le prolongement de cette démarche, nous sommes devenus, en 2020, signataires de l'initiative *Climate Action 100+*, ce qui illustre notre collaboration de plus en plus étroite avec les entreprises, les investisseurs et les autorités de tutelle sur la question cruciale du risque climatique. L'initiative *Climate Action 100+* est une autre façon de s'engager auprès des entreprises afin d'améliorer la communication sur les expositions au risque, la stratégie et la gouvernance en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adoption de pratiques commerciales durables. Notre maison mère, J.P. Morgan Chase, a également adopté un [engagement de financement aligné sur celui de Paris](#).

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion déléguée de la gestion financière ?

L'approche de JPMAM en matière d'investissement durable s'appuie sur une longue tradition de gestion active et sur la richesse et l'ampleur de ses ressources en matière de recherche. Nous intégrons des critères ESG concrets et pertinents à nos stratégies actives et proposons un large éventail de solutions spécifiquement liées au développement durable. Ceci est possible grâce à :

Plus de 500 gérants de portefeuille qui prennent des décisions d'investissement actives à partir de nos analyses ESG

Plus de 300 analystes à travers le monde qui tiennent compte des questions ESG dans leurs recherches

Plus de 100 ambassadeurs dédiés à l'investissement durable chargés de mettre en œuvre une approche coordonnée de l'investissement durable à l'échelle mondiale, et comprenant : 89 professionnels chevronnés de l'investissement et du développement durable au sein de JPMAM, qui constituent notre équipe en charge de l'investissement durable

18 membres de l'équipe Investissement durable mondial (Global Sustainable Investing), représentés dans les régions Amériques, EMOA et APAC.

Jennifer Wu, Directrice mondiale de l'investissement responsable, dirige notre stratégie coordonnée d'investissement durable. Elle dirige notre équipe Investissement durable mondial, composée de spécialistes de l'investissement durable dans les régions Amériques, EMOA et APAC. L'équipe oriente la recherche ESG au sein des équipes de gestion, s'emploie à développer et à publier des travaux de recherche novateurs en matière d'investissement durable et travaille aux côtés de nos clients afin d'élaborer et mettre en œuvre des solutions d'investissement durable. De plus, la fonction gérance des investissements de l'équipe supervise notre stratégie en matière de dialogue avec les entreprises et de vote par procuration. L'équipe Investissement durable travaille au même étage que les gérants de portefeuille et les analystes et sa recherche apporte une contribution directe aux processus qui sous-tendent nos stratégies d'investissement.

L'équipe Investissement durable est structurée autour de trois fonctions distinctes :

La fonction Solutions Clients collabore avec nos équipes d'investissement et de distribution pour fournir une expertise dans l'élaboration d'un cadre dédié aux produits d'investissement durable. En s'appuyant sur l'intégration des facteurs ESG, l'équipe échange avec les clients pour construire des solutions ciblées. Elle élabore également des outils de formation et de marketing visant à encore accélérer la commercialisation des capacités à l'échelle de l'entreprise.

La fonction Recherche & Données se concentre sur le développement d'une recherche ESG dédiée en collaborant avec nos investisseurs sur toutes les classes d'actifs et avec des scientifiques spécialistes des données. La priorité pour les deux prochaines années est de disposer de nos propres scores ESG, ainsi que de recherches et d'analyses thématiques, en mettant l'accent sur le changement climatique et la transition carbone.

La fonction Stewardship des investissements est responsable de notre approche de gouvernance des investissements conduite par des experts. Cette équipe engage un dialogue avec les entreprises et vote par procuration pour le compte des clients. L'accent est mis sur cinq grandes priorités : la gouvernance, l'alignement de la stratégie sur le long terme, la gestion du capital humain, l'engagement des parties prenantes et le risque climatique.

En plus de notre équipe dédiée à l'investissement durable, nous maintenons un groupe interrégional et inter fonctionnel de hauts dirigeants au sein de JPMAM - l'Équipe en charge de l'investissement durable. Créé en 2016, ce groupe s'est formé spontanément lorsque des analystes et des gérants de portefeuille se sont volontairement réunis pour mieux comprendre la gamme d'outils et de techniques que chacune des équipes d'investissement déployait pour intégrer les principaux facteurs ESG dans le processus d'investissement. Depuis, l'Équipe a évolué et compte aujourd'hui 89 membres dévoués répartis dans deux groupes de travail principaux qui, collectivement et en partenariat avec notre équipe dédiée à l'investissement durable, ont pour mission de proposer une approche coordonnée de l'investissement durable au niveau mondial. Plus précisément, le groupe dédié aux données ESG & à la recherche sur l'investissement durable est composé de gérants et d'analystes. Il a pour objectif d'améliorer continuellement notre cadre d'incidence ESG à l'échelle de l'entreprise, de vérifier et d'examiner l'approche en matière d'intégration des facteurs ESG au sein des stratégies, et de contribuer au développement de la prochaine génération du système de notation ESG interne de JPMAM. Notre groupe dédié aux stratégies clients dans le domaine de l'investissement durable est composé de trois sections régionales (Amériques, EMOA et APAC) et comprend des spécialistes de l'investissement, de la distribution, du marketing et de la stratégie et du développement de produits. Le groupe vise à développer des capacités innovantes pour répondre aux besoins des clients et aux demandes croissantes du secteur. Jennifer Wu est responsable de l'Équipe en charge de l'investissement durable et fournit régulièrement des points sur la croissance et l'orientation stratégique de la plateforme d'investissement durable auprès du Comité opérationnel de la gestion d'actifs.

Les membres de l'Équipe en charge de l'investissement durable se concentrent sur la promotion d'initiatives spécifiques :

Capacités d'investissement : partenariat avec les équipes de gestion pour soutenir l'intégration systématique des critères ESG et stimuler l'innovation.

Recherche, parrainages et adhésions : s'engager auprès des autres acteurs du marché et du secteur pour partager les meilleures pratiques et comprendre les tendances.

Marketing et communication : créer un leadership éclairé pour permettre aux clients de prendre des décisions d'investissement en meilleure connaissance de cause.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion déléguée de la gestion financière ?

En tant que gérant d'actifs de premier plan, JPMAM reconnaît ses responsabilités en matière de gouvernance envers ses clients. À cet effet, nous soutenons et nous conformons à un certain nombre de codes, associations et initiatives. Ils sont résumés ci-dessous.

CODE/ASSOCIATION	RÉGION/PAYS
Norme FSC 23 : Principles of Internal Governance and Asset Stewardship (Principes de gouvernance interne et de gérance des actifs)	Australie
Stewardship Code (Code de bonne conduite)	Danemark
Revised Shareholder Rights Directive (Directive révisée sur les droits des actionnaires)	Union européenne
Principles of Responsible Ownership (Principes de l'actionnariat responsable)	Hong Kong
Principles for Responsible Institutional Investors (Principes pour les investisseurs institutionnels responsables)	Japon
Best Practices for Engaged Share-Ownership (Meilleures pratiques pour un actionnariat engagé), Forum EUMEDION Corporate Governance	Pays-Bas
Stewardship Principles for Responsible Investors (Principes de gérance pour les investisseurs responsables), Stewardship Asia Centre	Singapour
Guidelines for Institutional Investors Governing the Exercising of Participation Rights in Public Limited Companies (Directives pour les investisseurs institutionnels régissant l'exercice des droits de participation dans les sociétés anonymes)	Suisse
UK Stewardship Code (Code de bonne conduite britannique)	Royaume-Uni
ISG Framework for Institutional Investors (Cadre du Comité stratégique d'investissement pour les investisseurs institutionnels)	États-Unis
Principles for Institutional Investors (Principes pour les investisseurs institutionnels)	Taiwan
Japan Stewardship Initiative (Initiative japonaise de bonne conduite)	Japon

Il convient de noter que JPMAM a été l'un des signataires fondateurs du code de bonne conduite initial de 2010 et que la société a obtenu en 2016 le statut Tier 1.

JPMAM soutient également et se conforme aux organisations qui encouragent la communication volontaire – comme le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) du Financial Stability Board. J.P. Morgan Chase & Co. (JPMorgan Chase) soutient publiquement la TCFD, et Matt Arnold, responsable de l'équipe de finance durable de JPMorgan Chase, est membre de ce groupe de travail. En 2017, la TCFD a publié une série de recommandations autour de principes directeurs relatifs à la communication par les entreprises des

risques et des opportunités propres au changement climatique. En 2019, nous avons publié un rapport sur le changement climatique qui décrivait l'approche de la société face aux risques et opportunités spécifiques au climat en nous appuyant sur les recommandations de la TCFD.

Chez JPMAM, nous approuvons pleinement le cadre d'incidence du SASB et nous l'utilisons dans nos processus d'investissement, le cas échéant – en l'association avec l'évaluation de l'incidence dans leur univers de nos propres analystes.

JPMorgan Chase continue également de soutenir le Centre pour les solutions climatiques et énergétiques (*Center for Climate and Energy Solutions*) dans ses efforts pour aider les entreprises à comprendre et à mettre en œuvre les recommandations de la TCFD en matière d'analyse de scénarios. JPMAM s'associera à nos collaborateurs de JPMorgan Chase dans le cadre de ces initiatives afin de développer des compétences en matière d'analyse de scénarios. Veuillez noter que notre partenariat respecte les barrières informationnelles, la confidentialité des clients et les procédures de traitement des conflits d'intérêts en place.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

A propos de SGPWM :

SGPWM a la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle s'inscrit dans un cercle vertueux où la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable peut également être source de performance.

A ce titre, la société de gestion a renforcé et multiplié ses actions de formation à l'analyse ESG ainsi que sa participation à des initiatives concernant l'ISR par différentes actions :

- Présentation interne de la méthodologie de notation extra-financière MSCI
- Formation interne à l'investissement responsable et à l'investissement d'impact
- Présentations thématiques internes (développement de l'écosystème ESG, nouveaux benchmarks ESG, plastique, gaspillage alimentaire, cyber sécurité, ...)
- Participation à des séminaires organisés par des partenaires et prestataires de recherche sur les aspects ESG
- Séminaires UN PRI sur différentes thématiques
- Participation aux conférences et organisation de webinars sur le thème de l'Investissement Socialement Responsable à destination de la clientèle privée et des intermédiaires financiers
- Collaboration avec l'Ecole des ponts sur la prise en compte des critères extra-financiers dans la politique de crédit.

A propos de J.P. Morgan Asset Management

En plus de ces codes, nous sommes également signataires/membres des organisations et initiatives suivantes.

SIGNATAIRE/ADHÉRENT	DÉTAILS
Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (PRI)	Pacte mondial des Nations unies pour l'investissement responsable en lien avec les facteurs ESG
Association asiatique de gouvernance d'entreprise (<i>Asian Corporate Governance Association, ACGA</i>)	Une organisation indépendante à but non lucratif qui travaille avec les investisseurs, les entreprises et les autorités de régulation à la mise en œuvre de pratiques efficaces en matière de gouvernance d'entreprise dans toute l'Asie.
Ceres	Une organisation à but non lucratif spécialisée dans le développement durable qui travaille avec des investisseurs et des entreprises influents afin de développer le leadership et d'apporter des solutions à l'ensemble de l'économie.
Climate Action 100+	Initiative d'investisseurs visant à s'assurer que les entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires relatives au changement climatique
Conseil des investisseurs institutionnels	Une association d'investisseurs américains à but non lucratif et non partisane qui promeut une gouvernance d'entreprise efficace, des droits des actionnaires forts et des réglementations financières qui favorisent des marchés de capitaux équitables et dynamiques.
Edison Electric Institute (EEI)	L'organisation industrielle pour les services publics appartenant à des investisseurs aux États-Unis. L'EEI fait du lobbying pour le compte du secteur ; c'est également une plateforme où les services publics peuvent travailler ensemble sur certaines initiatives telles que la normalisation du reporting ESG. Notre analyste spécialisé dans les services publics américains siège actuellement au comité consultatif ESG de l'EEI. Le groupe est composé de représentants de grandes sociétés de gestion <i>buy side</i> , de sociétés de gestion <i>sell side</i> et d'entreprises.

European Fund and Asset Management Association (EFAMA, Association de la gestion des actifs et des fonds européens)	Une association représentative de l'industrie européenne de la gestion d'actifs à laquelle JPMAM participe via des groupes de travail sur l'investissement durable.
European Leverage Finance Association (ELFA, Association européenne de financement à effet de levier)	Cofondée par JPMAM, l'ELFA est une association professionnelle composée de spécialistes européens du financement à effet de levier issus de plus de 30 gérants obligataires institutionnels, y compris des conseillers en investissement, des compagnies d'assurance et des fonds de pension. JPMAM siège au comité exécutif, co-préside le comité en charge de la communication et de la transparence et est membre du comité de diversité et d'intégration.
Forum Européen de l'Investissement Responsable (« European Sustainable Investment Forum », EuroSIF)	La promotion et le développement de l'investissement durable et responsable en Europe à l'intention de ses membres.
Global Impact Investing Network (GIIN, organisation à but non lucratif qui se consacre à développer l'ampleur et l'efficacité de l'investissement d'impact)	Le GIIN est une organisation à but non lucratif qui se consacre à accroître l'ampleur et l'efficacité de l'investissement d'impact.
Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB, indice représentatif de la rentabilité immobilière à l'échelle mondiale) :	Une organisation axée sur les investisseurs qui s'est engagée à évaluer la performance ESG des biens immobiliers à l'échelle mondiale. « Sustainability owner » dans nos fonds immobiliers
Groupement des Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique (« Institutional Investors Group on Climate Change », IIGCC)	Offre aux investisseurs une plateforme collaborative visant à encourager des politiques publiques, des pratiques d'investissement et un comportement des entreprises qui tiennent compte des risques et des opportunités à long terme liés au changement climatique.

Réseau international de la gouvernance d'entreprise (« International Corporate Governance Network », ICGN)	Il promeut des normes efficaces de gouvernance d'entreprise et d'actionnariat des investisseurs afin de favoriser l'essor de marchés efficaces et d'économies durables dans le monde entier.
--	--

SIGNATAIRE/ADHÉRENT	DÉTAILS
Investment Company Institute (ICI)	Une association d'investisseurs représentant les fonds réglementés au niveau mondial, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse (ETF), les fonds à capital fixe et les fonds d'investissement unitaires (UIT) aux États-Unis, ainsi que les fonds similaires proposés aux investisseurs dans différents pays à travers le monde. L'ICI s'efforce d'encourager le respect de normes éthiques élevées, à promouvoir la compréhension du public et à défendre les intérêts des fonds, de leurs actionnaires, de leurs administrateurs et de leurs conseillers.
Invest Europe	Une association professionnelle représentant les secteurs européens du capital-investissement, du capital-risque et des infrastructures, ainsi que leurs investisseurs, axée sur les normes professionnelles, la responsabilité, la bonne gouvernance et la transparence de ses membres.
Programme « Harvard »	« Harvard Law School Programs on Corporate Governance »
« Sustainability Accounting Standards Board » (SASB)	Organisme à but non lucratif œuvrant à la définition de normes de reporting financier relatives au développement durable
Forum de la gouvernance d'entreprise au Royaume-Uni (<i>Corporate Governance Forum</i>)	Initiative sectorielle axée principalement sur la gouvernance
UK Investor Forum	Initiative d'investisseurs visant à faciliter le dialogue avec les entreprises cotées britanniques
« 30% Investor Group »	Diversité hommes-femmes

À l'échelle de la société (JPMorgan Chase), nos adhésions et engagements sont disponibles en cliquant sur le lien suivant :

<https://institute.jpmorganchase.com/impact/sustainability/es-memberships>

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

A propos de SGPWM

Les encours totaux des actifs ISR de SGPWM au 31 décembre 2022 s'élèvent à 575 millions d'euros.

A propos de J.P. Morgan Asset Management

Au 31 mars 2021, 97 % de nos actifs sous gestion (2 300 milliards de dollars) étaient considérés comme intégrant les critères ESG. Nous proposons également 20 produits durables dédiés répartis sur différents styles d'investissement et classes d'actifs, pesant plus de 7 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

A propos de SGPWM

Au 31 décembre 2020, les encours totaux sous gestion représentent 6,75 milliards d'euros. Les encours des actifs ISR représentent 8,5% des encours totaux sous gestion de SGPWM.

A propos de J.P. Morgan Asset Management

Voir ci-dessus

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion délégataire de la gestion financière ?

SGPWM & J.P. Morgan Asset Management gèrent conjointement 1 OPC labellisé ISR ouvert au public, détenteur du label ISR de l'Etat français :

<u>Nom de l'OPC :</u>	Moorea Fund –US Equity
<u>Date de création :</u>	16/11/2017
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Efforts Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	S&P 500
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	Juillet 2021
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://sgpwm.societegenerale.com/fr/gamme-moorea-fund/moorea-fund-multi-manager-emerging-markets-equity/

Le Compartiment vise à générer une appréciation du capital sur le long terme principalement par le biais de placements dans des actions de sociétés américaines durables ou de sociétés qui démontrent une amélioration de leurs caractéristiques de durabilité.

3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

Le développement durable est la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les pratiques commerciales durables sont essentielles à la création de valeur à long terme. En tant qu'investisseurs à long terme, nous soutenons les entreprises qui mettent en œuvre des changements positifs et des améliorations au sein de leurs principales fonctions commerciales.

Les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG sont les suivants :

1. Investir dans des entreprises durables peut permettre de générer de solides performances ajustées du risque et bénéficier à la société
 - Les risques et les opportunités propres au développement durable peuvent avoir un impact important sur la rentabilité et peuvent directement influencer sur la capacité des entreprises à créer de la valeur actionnariale à long terme.
 - Ce n'est qu'en intégrant dans leur stratégie les aspects à long terme des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance que les entreprises pourront maximiser leurs résultats financiers, créer durablement de la valeur pour leurs actionnaires et bénéficier à la société.
2. Investir dans une perspective à long terme est un élément de différenciation
 - Nous estimons qu'une capitalisation supérieure à la croissance moyenne sur de longues périodes donne des résultats potentiels bien plus importants et réguliers que la recherche d'une appréciation des valorisations sur des horizons de temps plus courts.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Les gérants de portefeuille et les analystes travaillent en étroite collaboration avec notre équipe interne de spécialistes de l'investissement durable.

Jennifer Wu, Directrice mondiale de l'investissement responsable, dirige notre stratégie coordonnée d'investissement durable pour le monde entier. Elle pilote la recherche en investissement axée sur la durabilité, le développement des solutions et les initiatives de « bonne gestion », avec le soutien d'une équipe dédiée de spécialistes de l'investissement durable. Au 31 mars 2021, l'équipe de spécialistes dédiés à l'investissement durable comptait 17 membres. L'équipe oriente la recherche ESG au sein des équipes de gestion, s'emploie à développer et à publier des travaux de recherche novateurs en matière d'investissement durable et travaille aux côtés de nos clients afin d'élaborer et mettre en œuvre des solutions d'investissement durable. L'équipe de spécialistes de l'investissement durable travaille au même étage que la gestion et sa recherche apporte une contribution directe aux processus qui sous-tendent nos stratégies d'investissement.

La fonction Recherche et données sur l'investissement durable au sein de l'équipe se concentre sur le développement d'une recherche ESG dédiée en collaborant avec nos investisseurs sur toutes les classes d'actifs et avec des scientifiques spécialistes des données. La priorité pour les deux prochaines années est de disposer de nos propres scores ESG, ainsi que de recherches et d'analyses thématiques, en mettant l'accent sur le changement climatique et la transition carbone.

Notre processus de recherche indépendant intègre des données telles que les rapports réglementaires publiés par les entreprises, les rapports annuels, les sites Internet des entreprises, la communication directe avec les entreprises, les médias, la recherche externe et la recherche interne de JPMAM. En outre, les analystes de JPMAM spécialisés dans la recherche sur les obligations et les actions sont incités à partager leurs opinions et peuvent consulter les recherches et les commentaires ESG les uns des autres (lorsque le partage des informations est autorisé). En outre, et sous réserve des barrières d'information applicables, certains analystes de crédit ont accès à des réunions d'entreprises, aux spécialistes ESG internes dédiés aux actions et à un portail ESG ayant établi une liste exclusive d'entreprises considérées comme présentant un risque ESG négatif. D'autres contributions proviennent notamment de travaux de recherche « sell-side » et de rapports de groupes professionnels. Plus particulièrement dans le domaine ESG, nous nous engageons auprès des principaux fournisseurs de données afin de comprendre leurs compétences et de compléter notre processus de recherche indépendant.

Nous utilisons des scores ESG externes tandis que notre score ESG interne est encore en cours d'élaboration. Les données fournies par les fournisseurs externes ne sont qu'une partie du large éventail d'informations que nous prenons en compte, et nous nous sommes toujours appuyés sur notre recherche interne pour prendre nos décisions d'investissement. Elles sont également utilisées comme point de référence indépendant pour compléter notre analyse de recherche interne.

Nous utilisons les outils externes suivants dans le cadre de nos recherches ESG :

Fournisseurs de données externes	Détails
Filtrage à partir des données d'ISS et des critères ESG	Contrôle des armes controversées, en complément d'ISS
ISR à partir des données d'ISS et des critères ESG	Outil de filtrage par rapport au Pacte Mondial des Nations Unies
Bloomberg	(Thématique) Indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale et Transparency International pour l'analyse de la dette souveraine
CDP (Projet de divulgation des émissions de CO ₂)	Ensembles de données sur le carbone et l'environnement
ECPI : E. Capital Partners International	Indice pour les fonds ISR mondiaux
MSCI	Fournisseur de données indicelles et d'analyse de portefeuilles
Sustainalytics	Fournisseur de recherches et de notations ESG et de gouvernance d'entreprise

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

Notre équipe inclue les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse afin d'évaluer la pérennité d'une entreprise, la qualité de ses dirigeants et les risques auxquels les actionnaires minoritaires sont confrontés. Ces considérations sont abordées dans la classification stratégique.

Il existe trois domaines différents, bien qu'interdépendants, pour comprendre la dynamique de l'entreprise, ses perspectives de croissance et la pérennité de sa position concurrentielle.

Facteurs économiques : la société procure-t-elle une bonne rentabilité à ses actionnaires ? Pour comprendre la rentabilité économique, nous devons prendre en considération tous les facteurs influant sur la quantité de capital nécessaire pour faire fonctionner une entreprise, les bénéfices qu'elle tire de l'emploi de ce capital et la quantité de capital qui peut être réinvestie. Ces facteurs peuvent être extérieurs à l'entreprise (paramètres macro-économiques et secteur) ou lui être propres (société et équipe de direction).

Nous nous interrogeons sur la probabilité qu'un facteur donné influence la rentabilité et l'ampleur de ses effets éventuels. Plusieurs facteurs sont importants :

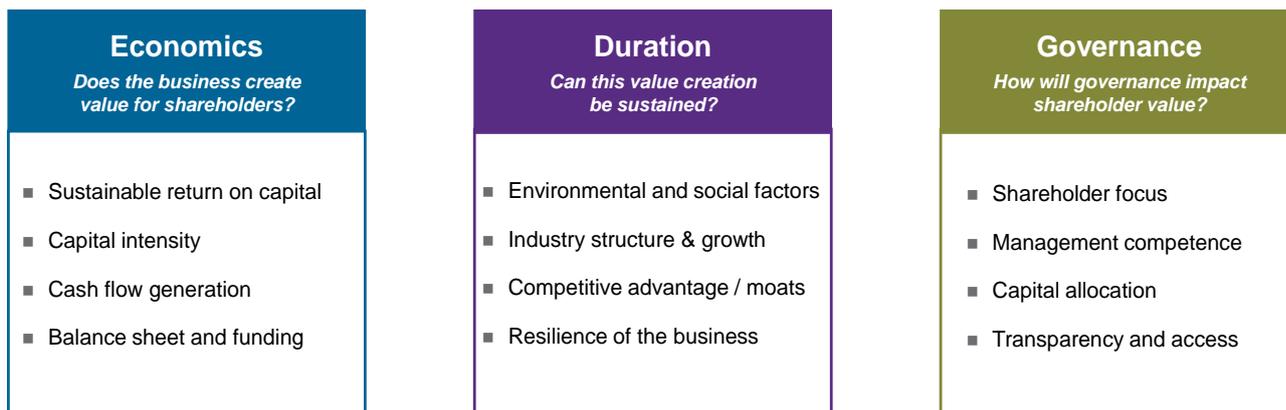
- Le secteur : intensité capitalistique de la branche, capacité de négociation tarifaire et incidence de l'inflation sur la branche.
- Les facteurs propres à la société : solidité de sa position face à celles de ses concurrents/fournisseurs/clients/ autorités de réglementation/ face à l'État.
- Les choix des dirigeants : structure du bilan et gestion du capital, y compris la politique de distribution de dividendes.

Durée : les performances observées peuvent-elles être maintenues à l'avenir ? L'aptitude d'une société à réaliser des performances durables dépend d'un large éventail de facteurs ; pour avoir confiance dans la pérennité d'une société, nous prenons en considération les effets potentiels de plusieurs facteurs de risque sur l'entreprise, notamment des facteurs macro-économiques ou de branche ou des facteurs spécifiques à la société, ainsi que les choix de son équipe de direction.

Plusieurs facteurs sont pris en compte :

- Facteurs relatifs au secteur : nature du secteur, en particulier pour ce qui a trait à l'innovation et à l'obsolescence, et croissance.
- Facteurs spécifiques à la société : les priorités de ses propriétaires.
- Choix des dirigeants : pertinence de l'allocation de capital, et en particulier rendement marginal du capital.

Gouvernance : les gains escomptés reviendront-ils dans leur totalité aux actionnaires ou seront-ils amoindris par une gouvernance défailante ? Notre opinion sur la gouvernance dépend d'un grand nombre de paramètres. Il existe deux manières de les aborder : 1) en fonction des sources (facteurs macro-économiques/secteurs/équipe de direction) et 2) en fonction des causes (compétence et motivations).



Suite à l'analyse de ces variables, un analyste attribue à une entreprise l'une des quatre classifications stratégiques suivantes :

- Premium ;
- Qualité ;
- Trading ;
- Problèmes structurels.

Le Responsable des actions américaines, les Responsables de la Recherche et les gérants de portefeuille de portefeuilles internationaux réexaminent régulièrement les classifications stratégiques des entreprises couvertes afin de garantir la cohérence et l'uniformité du processus partout dans le monde.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

Les enjeux environnementaux prennent une place de plus en plus importante dans l'univers de la gestion d'actifs en raison de leur impact potentiel sur les performances des investissements et les flux de trésorerie des entreprises. Chez JPMAM, notre envergure internationale implique que nous sommes bien placés pour aider nos clients à gérer les divers risques et opportunités résultant du changement climatique. Nous évaluons à la fois les risques/opportunités de transition et le risque physique en tant qu'investisseurs à long terme, et les incluons dans notre processus décisionnel. Sur le plan des risques de transition, nous considérons à la fois l'impact des politiques visant à atténuer le changement climatique et l'impact de l'adaptation à l'augmentation inévitable des températures.

Nous pensons que les risques et les opportunités propres à la transition énergétique sont particulièrement importants sur un horizon à moyen et long terme (3 à 10 ans). En outre, si notre analyse suggère que l'impact net sur l'économie mondiale (en termes de croissance du PIB, d'inflation ou de taux d'intérêt) est limité, il existe toutefois des conséquences importantes au niveau régional et sectoriel ou des différentes entreprises que nous prenons en considération. La transition vers une économie bas carbone implique des changements législatifs, de nouveaux engagements au niveau national ou régional tels que le Pacte vert de l'UE, ainsi qu'un changement naturel du paysage de l'offre et de la demande au sein des industries. Nous pensons que les entreprises pourraient être affectées comme suit :

- Profil des actifs : les entreprises pourraient être exposées à une baisse potentielle de la demande de leurs produits ou services pour des raisons environnementales. Par exemple,

certaines actifs pourraient perdre de la valeur en raison d'une évolution de la demande prévue de réserves d'énergie.

- Structure des coûts : l'impact attendu d'éventuelles taxes carbone et l'exposition à d'importants coûts fixes d'exploitation.
- Modèle économique : les entreprises vont devoir adapter/changer leurs modèles dans la mesure où elles vont être obligées de passer à une production moins intensive en carbone. Les facteurs ESG influencent le comportement des consommateurs et des investisseurs. La récente aversion pour les plastiques à usage unique est un exemple de la manière dont une sensibilisation accrue peut avoir un impact notable sur le comportement des consommateurs.
- Coût du capital : nous pensons que les investisseurs vont de plus en plus commencer à évaluer les risques liés au climat et à exiger des primes de risque plus élevées pour les entreprises considérées comme vulnérables et à récompenser celles qui sont considérées comme des leaders. Cela peut avoir des répercussions sur leur coût du capital et leur rentabilité future.
- Changement de l'offre de produits : des politiques telles que la taxe sur le carbone ou l'évolution des attitudes sociales peuvent entraîner des changements dans la demande de produits considérés comme plus ou moins respectueux du climat.

Notre analyse tend à indiquer que même au sein d'un secteur donné, ces impacts peuvent varier de manière significative d'une entreprise à l'autre. C'est pourquoi la prise en compte de l'impact des politiques climatiques est un élément clé de l'analyse des différentes entreprises sur laquelle reposent nos produits ESG intégrés.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

Nous abordons les questions ESG à trois étapes différentes de notre processus : la recherche, l'engagement auprès des entreprises et la construction du portefeuille.

Recherche : Nos analystes intègrent les critères ESG dans leur analyse afin d'évaluer la pérennité d'une entreprise, la qualité de ses dirigeants et les risques potentiels. Ces critères sont formellement abordés dans notre liste de contrôle ESG de 40 questions, dont 12 questions spécifiques sur l'environnement, 12 sur le volet social et 16 sur le volet gouvernance. L'objectif premier est d'identifier les principaux risques et les opportunités potentielles associés à l'entreprise.

L'engagement : Nous sommes convaincu qu'un engagement actif auprès des entreprises, non seulement pour comprendre comment elles envisagent les problématiques ESG, mais également pour essayer d'influencer leur comportement et encourager les meilleures pratiques, est essentiel au processus. Les discussions ont lieu lors de réunions prévues avec les dirigeants des entreprises ou lors d'entrevues spécialement organisées afin d'aborder certains points que notre recherche a permis d'identifier et portant soit sur des propositions spécifiques, des responsabilités au sens plus large ou des activités de l'entreprise. Notre équipe dédiée à la gestion des investissements a pour rôle d'évaluer la façon dont les entreprises communiquent sur les risques environnementaux et sociaux, ainsi que sur d'autres aspects propres à leurs secteurs et/ou industries. Cette analyse est ensuite utilisée afin d'identifier celles, parmi les entreprises que nous suivons, qui nécessitent un dialogue plus approfondi.

S'agissant des questions sociales ou environnementales faisant l'objet d'un vote par procuration, JPMAM les examine au cas par cas en ne perdant jamais de vue les meilleurs intérêts financiers de ses clients. De plus en plus, les propositions des actionnaires sont utilisées par des groupes activistes pour cibler des entreprises afin de promouvoir des ordres du jour axés sur des thématiques spécifiques. Dans ces cas-là, il est important de faire la distinction entre les résolutions constructives visant à apporter une réelle amélioration sociale ou environnementale et les propositions hostiles destinées à limiter le pouvoir de la direction et, ce faisant, à possiblement finir par détruire de la valeur actionnariale.

Construction de portefeuille : Les facteurs ESG pourraient affecter notre degré de conviction et avoir un impact sur la taille des positions lors de la construction du portefeuille. Notre conviction relève de la qualité de l'entreprise et de notre compréhension des opportunités et des risques. Comme mentionné, l'ETF US REI Equity ESG UCITS utilise des filtres basés sur les valeurs/normes. Les exclusions basées sur des listes externes sont actuellement appliquées dans trois catégories : tabac, charbon thermique et armes controversées.

Les analystes de recherche remplissent une liste de contrôle interne pour environ 2 000 entreprises couvertes, qui comprend 40 questions axées sur les critères ESG. Les questions sont formulées de manière à ce que la réponse « Oui » soit négative et donne lieu à un signal d'alarme visant à avertir le gérant de portefeuille d'un risque potentiel. 12 d'entre elles traitent spécifiquement de l'environnement, 12 de questions sociales et 16 de gouvernance. Par exemple, nous incluons les éléments suivants :

- **Environnement**
 - L'entreprise est-elle concernée par la réglementation visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre ?
 - L'entreprise a-t-elle des problèmes en lien avec des émissions toxiques, la gestion des déchets ou d'autres dégâts environnementaux ?
 - L'entreprise rencontre-t-elle des problèmes pour gérer son utilisation des ressources en eau de façon responsable ?
- **Facteur social**
 - L'entreprise a-t-elle des difficultés dans ses relations avec les salariés ?
 - L'entreprise a-t-elle des problèmes liés à la vie privée ou à la sécurité des données ?
 - L'entreprise a-t-elle un comportement anti-concurrentiel et/ou traite-elle ses clients de manière injuste ?
- **Gouvernance**
 - La direction a-t-elle des réticences à admettre ses erreurs ?
 - La société a-t-elle modifié ses principales conventions comptables ?
 - Le propriétaire a-t-il un historique de gouvernance défailante ou d'abus des actionnaires minoritaires ?

Nous sommes fermement convaincus que les critères ESG doivent être pris en compte dans les processus d'investissement s'inscrivant dans un horizon à long terme. Or, les politiques d'entreprise incompatibles avec les problématiques environnementales et sociales ne sont pas viables à long terme. Nous pensons qu'une intégration plus formelle de ces facteurs est essentielle pour identifier les risques aussi bien que les opportunités.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les équipes qui intègrent les critères ESG sont tenues de continuer à le faire de manière significative, quotidienne et cohérente. Le Comité d'investissement de la gestion d'actifs est responsable de l'intégration par JPMAM du risque lié au développement durable au sein du processus d'investissement. Il est composé des Responsables des investissements (CIO) de JPMAM. L'équipe dédiée aux produits est composée des directeurs des investissements, des gérants de portefeuille senior et des analystes senior des différentes régions géographiques. Le responsable mondial de l'investissement durable de JPMAM rend également compte à ce comité.

Pour faire face aux controverses, JPMAM entreprend un processus de surveillance pour s'assurer que les équipes de gestion (dans le cadre de leur système existant de contrôle régulier des investissements), continuent à intégrer le risque lié au développement durable dans leurs stratégies. La responsabilité de la supervision du processus de contrôle incombe aux directeurs des investissements respectifs (ou équivalents). Les directeurs des investissements (ou équivalents) doivent superviser le processus de surveillance et faire remonter les problématiques de risque lié au développement durable aux directeurs des investissements.

Si les gérants de portefeuille observent des notations ESG particulièrement mauvaises ou persistantes, ils accéderont à notre base de données de recherche pour examiner le rapport rédigé par l'analyste concerné. Cela permettra de justifier de façon détaillée les raisons pour lesquelles un titre doit rester présent en portefeuille. Les gérants dialogueront avec les équipes sectorielles *bottom-up* si nécessaire, et s'ils déterminent que la position n'est plus justifiée, des mesures seront prises pour traiter le risque supplémentaire.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Filtre exclusion Société Générale :

Conformément à la Politique sectorielle Défense du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement des fonds.

En conformité avec la politique sectorielle « charbon thermique » du Groupe Société Générale, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises dont le chiffre d'affaires est à plus de 10% lié à l'extraction de charbon thermique ainsi que les sociétés actives dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon.

En conformité avec la politique sectorielle « tabac » du Groupe Société Générale, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises productrices de tabac et les distributeurs de tabac à plus de 50% de leur chiffres d'affaires.

En outre et au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement des fonds. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Par ailleurs, le Délégué de la Gestion Financière J.P. Morgan Asset Management

Dans le cadre de la gestion de la stratégie, la philosophie consiste à investir dans des entreprises américaines durables ou qui démontrent des caractéristiques durables en amélioration. Les entreprises durables sont celles dont le gérant estime qu'elles présentent une gouvernance efficace et une excellente gestion des questions environnementales et sociales (caractéristiques durables). L'évaluation (telle que décrite précédemment) s'effectue grâce à une liste de contrôle ESG interne de 40 questions, auxquelles notre équipe d'analystes responsable de la recherche fondamentale sur les actions américaines se charge de répondre. Chaque entreprise de notre univers d'investissement est soumise à un questionnaire ESG qui comprend 12 questions portant sur des sujets environnementaux. Le changement climatique et l'impact de l'empreinte environnementale constituent un élément très important de l'évaluation du caractère durable d'une entreprise et donc de son intégration potentielle au sein du portefeuille.

Par ailleurs, la stratégie applique un cadre d'exclusions de certains titres/secteurs. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au récapitulatif ci-dessous :

Exclusions

	Exclusion	Threshold*
Electricity generation**	Coal	10% of power production
	Oil & Gas	30% of power production
	Nuclear	30% of power production
Coal and Unconventional Oil & Gas Extraction	Thermal Coal	10% of revenue
	Unconventional Oil & Gas	10% of revenue
Conventional Oil & Gas Extraction**	Conventional Oil & Gas	Min 40% of revenue from natural gas or renewable energy
Weapons	Conventional Weapons	10% of revenue
	Controversial Weapons	0% of revenue
	Nuclear Weapons	0% of revenue
Adult Entert.	Adult entertainment	5% of revenue
Tobacco	Tobacco	0% of revenue for tobacco producers 10% of revenue for tobacco related activities
Gambling	Operations	10% of revenue
Norms***	UN Global Compact Violations	

Cette approche ISR aboutit à une réduction de l'univers de départ du fonds d'au moins 20%.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

La prise en compte du changement climatique dans le cadre d'un portefeuille se fait en plusieurs étapes. Tout d'abord, le cadre d'exclusion décrit ci-dessus exclut les entreprises en fonction du seuil de revenus dans des secteurs industriels tels que la production d'électricité principalement alimentée par le pétrole et le gaz ainsi que le charbon, les restrictions sur l'utilisation du charbon thermique ainsi que la production d'énergie nucléaire.

En outre, les directives d'investissement prévoient une réduction d'au moins 20 % de la moyenne pondérée des émissions de CO₂ par rapport à l'indice de référence. Les données relatives à cette moyenne pondérée pour tous les titres du portefeuille et de son indice de référence proviennent d'un fournisseur de données externe.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Ceci n'est pas applicable car l'ensemble de l'univers d'investissement de la stratégie doit être couvert d'un point de vue ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non – la stratégie n’investit que dans des titres libellés en USD et cotés sur une bourse américaine.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

A propos de SGPWM :

L'équipe de gestion des risques de SGPWM a comme objectif de s'assurer ex-post que les restrictions en termes extra-financiers de l'univers sont bien respectées.

Exclusion des instruments financiers typés « Défense controversée » ou « Charbon »

Cet univers d'exclusion est fourni par le Secrétariat Général du Groupe à fréquence trimestrielle. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle.

Exclusion des Controverses Très sévères (Rouge)

MSCI ESG fournit la liste des sociétés en controverses très sévères (rouge) sur la base de sa méthodologie. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs et groupes émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle.

Exclusions d'activités controversées

Le contrôleur devra s'assurer que les fonds ne détiennent pas :

- les entreprises impliquées dans la fabrication de certains types d'armes controversées, dont la fabrication d'armes nucléaires ;
- les entreprises fabricant des armes à feu pour les civils, et les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans la vente d'armes à feu pour les civils ;
- les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de sables bitumineux
- les entreprises fabricant des produits liés au tabac, et les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au tabac ;
- les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au jeu de hasard ;
- les entreprises classifiées réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux divertissements pour adultes;
- les entreprises considérées comme ayant enfreint les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Couverture rating ESG

Le contrôleur devra s'assurer que le portefeuille soit composé au minimum à 90% d'instruments financiers ayant un suivi ESG. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle.

Sélectivité de l'univers d'investissement

Le contrôleur devra s'assurer qu'à partir de l'approche ISR du fonds, l'univers investissable est réduit de 20%. Ce contrôle est réalisé à fréquence trimestrielle sur l'ensemble fonds suivant une approche de réduction de l'univers.

Rating ESG du portefeuille contre indice de référence

Le contrôleur devra s'assurer que la note ESG moyenne pondérée des portefeuilles vise à être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement de référence de chacun des FCP diminué de 20%. Ce contrôle est réalisé à fréquence trimestrielle sur l'ensemble des fonds suivant une approche d'amélioration de note.

Notification des dépassements

En cas de titres en dehors de l'univers d'investissement, le contrôleur envoie une alerte au Risk Manager pour lui notifier les anomalies relevées.

Le Risk manager enverra les demandes de régularisation à la gestion. Dans le cas d'argumentaires dûment documentés, les positions pourront être conservées. Dans le cas contraire, les positions devront être clôturées dans un délai raisonnable (3 mois maximum) dans l'intérêt des clients concernés.

A propos de J.P. Morgan Asset Management

Le cadre d'exclusion (tant les exclusions fondées sur les normes que sur les valeurs) appliqué au portefeuille est codé dans le système de conformité interne de J.P. Morgan Asset Management. Les contrôles de conformité pré et post-négociation sont effectués automatiquement. Il en va de même pour l'objectif de réduction d'au moins 20 % de la moyenne pondérée des émissions de CO₂ du portefeuille par rapport à son indice de référence.

Les gérants de portefeuille se réunissent régulièrement (au moins une fois par mois) avec le responsable des investissements concerné pour passer en revue le portefeuille, son allocation, sa prise de risque et sa philosophie d'investissement. Compte tenu de l'objectif d'investissement durable, ces rencontres sont consacrées essentiellement aux expositions E, S, G et à l'analyse des déviations importantes. Au moins une fois par trimestre, un examen formel du directeur des investissements est effectué avec l'équipe de gestion du portefeuille. Notre équipe de directeurs d'investissement indépendants évalue l'empreinte ESG du portefeuille, sa composition ainsi que les notations externes pour la stratégie – par exemple les actions mal classées par MSCI ESG.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

Comme décrit précédemment, le portefeuille utilise une approche « best-in-class », visant à identifier les leaders durables dans les différents secteurs ou les entreprises dont les caractéristiques en matière de développement durable vont s'améliorer dans un avenir proche. En tant qu'investisseurs à long terme, nous soutenons les entreprises qui mettent en œuvre des changements positifs et des améliorations.

Notre équipe de recherche intègre les critères ESG à son analyse afin d'évaluer la pérennité d'une entreprise, la qualité de ses dirigeants et les risques auxquels les actionnaires minoritaires sont confrontés. Ces critères sont formellement abordés dans la classification stratégique (qui est expliquée en détail ci-dessous, à la question 3.3 et 3.5).

L'équipe de gestion du portefeuille utilise des exclusions fondées sur les normes et les valeurs, et exclut en outre le quintile inférieur des titres sur la base de l'analyse des classifications stratégiques et du questionnaire ESG interne.

Les gérants privilégient les entreprises affichant un meilleur score de classification stratégique, et celles identifiées comme les meilleures de leur catégorie en matière de développement durable.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

Le fond couvert par ce code de transparence présente 5 indicateurs de durabilité utilisant des données provenant de MSCI.

Les indicateurs d'impact ESG sont les suivants :

Environnement

- **Empreinte carbone du Portefeuille :**

Nous communiquons l'empreinte carbone de nos portefeuilles en comparaison avec leur indice de référence. Emissions carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA). Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

Pour le fonds cet indicateur a été choisi comme premier référence : le portefeuille aura une empreinte d'émissions de carbone inférieure à celle de l'indice avec un taux de couverture strictement supérieur à 90%.

- **Revenus des solutions à impact durable :**

Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable. Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. L'impact positif est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.

Droit Humain

- **Non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies :**

Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, **qui ont une controverse très sévère en termes de droits humains**. Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.

Pour le fonds cet indicateur a été choisi comme second indicateur de référence : le portefeuille aura un nombre de contrevenant au Pacte Mondial des Nations-Unis inférieur à celui de l'indice de référence avec un taux de couverture strictement supérieur à 70%.

Social

- **Pourcentage de Femme au Conseil d'administration :**

Nous analysons le taux de féminisation des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles. Ainsi, nous souhaitons mesurer si les entreprises investies sont mieux-disantes que celles de l'univers d'investissement de chacun des fonds en termes de présence de femmes au sein du conseil. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Gouvernance

- **Pourcentage d'indépendant au Conseil d'administration :**

Nous analysons le taux d'indépendance des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles grâce au pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

La documentation légale (prospectus, DICI, etc.) et les différents reportings incluant les dimensions ESG se trouvent sur la page du FCP :

<https://sgpwm.societegenerale.com/fr/>

Les supports qui permettent d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- Code de transparence SGPWM & J.P. Morgan Asset Management
- Brochure commerciale
- Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel
- Inventaire complet des portefeuilles (tous les 6 mois)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

A propos de SGPWM :

SGPWM publie annuellement sa politique de dialogue et de vote ainsi que les rapports de vote et d'engagement qui sont disponibles en accès public sur le site Internet de **SGPWM**.
<https://sgpwm.societegenerale.com/fr/reglementation/>

A propos de J.P. Morgan Asset Management

Oui, ces informations sont accessibles au public sur notre site Internet.

Par exemple, nous publions un rapport annuel sur la gestion des investissements mondiaux ainsi que des rapports ESG régionaux trimestriels, couvrant à la fois les exemples d'engagement auprès des entreprises et les votes par procuration. Veuillez consulter les exemples de rapports ci-joints. En outre, les données spécifiques aux comptes et les enregistrements des votes par procuration sont disponibles sur simple demande de la part du client.

De plus amples informations sur notre approche de la gérance des investissements, notre politique de gouvernance d'entreprise et nos directives de vote sont disponibles sur notre site Internet aux adresses suivantes :

Approche de la gérance des investissements :

<https://am.jpmorgan.com/lu/en/asset-management/per/about-us/investment-stewardship/>

Procédures et directives relatives au vote par procuration à l'échelle mondiale :

<https://am.jpmorgan.com/content/dam/jpm-am-aem/emea/regional/en/communications/lux-communication/Corporate%20Governance%20Principles%20and%20Voting%20Guidelines.pdf>

Déclaration de JPMAM sur l'investissement durable

<https://am.jpmorgan.com/content/dam/jpm-am-aem/global/en/institutional/communications/lux-communication/esg-sustainable-Investing-ce-en.pdf>

Plus de détails concernant notre approche des facteurs ESG et de leur intégration :

<https://am.jpmorgan.com/lu/en/asset-management/per/investment-themes/esg/>

<https://am.jpmorgan.com/content/dam/jpm-am-aem/emea/regional/en/literature/brochure/esg-integration-brochure-equities-ce-en.pdf>

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par Société Générale Private Wealth Management. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et Société Générale Private Wealth Management n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité de Société Générale Private Wealth Management ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Société Générale Private Wealth Management

11, avenue Emile Reuter

L-2420 Luxembourg

www.sgpwm.societegenerale.com

Société Anonyme – R.C.S Luxembourg B60.963 – société de gestion agréée et supervisée par la CSSF, 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg et soumise au chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée.